

## BULLETIN D'INFORMATION

N°3



### Contacts

#### Président:

J. MENANTEAU

Tel. 05 46 09 87 01

#### Secrétaire-Rédacteur:

J.M.VICTOR

Tel. 05 46 09 84 54

amichel.victor@gmail.com

#### Trésorier:

J. CAMUS

Tel. 05 46 09 56 95

#### Blog de JM VICTOR

au service de l'APPR

[http://apprrivedoux.over-](http://apprrivedoux.over-blog.fr)

[blog.fr](http://apprrivedoux.over-blog.fr)

Mise en page et illustration:

J.Y. SELO

### Le mot du Président

L'APPR est fière de compter désormais deux cent seize membres cotisants, ce dont je me réjouis grandement. En retour et pour vous remercier, j'aurais voulu vous annoncer les bonnes nouvelles que vous attendez tous si impatiemment, tant à propos du port que des zones de corps morts par exemple.

Riche de promesses et suscitant pourtant l'espoir d'avancées substantielles des dossiers qui nous préoccupent, l'année 2009 nous laisse quelque peu sur notre faim. Bien sûr, quelques progrès insuffisants encore mais significatifs sont observables, ce que vous découvrirez au fil des articles à suivre.

À notre écoute, notre Maire faisant confiance à son entourage d'élus, se démène comme il peut afin qu'aboutissent les projets qui nous tiennent à cœur. L'année à suivre sera décisive pour atteindre les objectifs promis et surtout, espérés : L'installation d'une première tranche de corps morts sur la côte Sud, l'acceptation de l'élargissement de la zone du port via le SCOT, l'installation de filières dans la zone actuelle du port, etc.

Pour certains d'entre nous et c'est notamment mon cas, la cadence est bien trop lente. Mais vous le savez bien, se heurter aux administrations dont les finalités peuvent parfois échapper aux plus érudits et rebuter les plus pugnaces, obtenir un simple aval

sur la logique ou le côté raisonnable des choses peut être une gageure, surtout si cela dépend parfois du bon gré d'une entité tatillonne, peu coopérative, revêche ou à l'avis fluctuant selon la météo.

Bien que contrés parfois pour des raisons ou intérêts parasites qui nous échappent, nous sommes toujours attentifs aux avancées et à la réussite des démarches entreprises. Tant que faire se peut, nous les provoquons au besoin. Pour se faire et si les membres du bureau s'évertuent en ce sens, votre fidélité et votre soutien leur sont indispensables, rappelant à ce propos que toutes les idées innovantes et bonnes volontés sont les bienvenues !

Pour la huitième année de l'existence de notre association, grâce à une gestion rigoureuse des finances mais aussi à l'augmentation continue du nombre des adhérents, la cotisation annuelle reste inchangée, soit vingt euros seulement.

Pour que nos efforts puissent perdurer et fassent que nous menions nos objectifs à bonnes fins, permettez-moi de faire à nouveau appel à votre fidélité comme à votre soutien durant ces douze mois à venir ; invitez vos amis sympathisants à nous rejoindre, ils seront aussi les bienvenus !

Enfin, vous espérant une bonne découverte de ce nouveau bulletin de liaison, permettez-moi de vous souhaiter du fond du cœur et au nom de toute l'équipe, une **bonne et heureuse année 2010 !...**

Jacques MENANTEAU

Parution n°3

### Commerces

sympathisants

#### Coopérative Maritime

Rivedoux-Plage

#### Atlantipêche

La Rochelle

#### Motte Marine

Rivedoux-Plage

#### Dépôt du Moteur

Ille d'Elle 85

#### Au Poisson d'Avril

La Flotte en Re

#### Sté Réthaise de Filets

St.Martin de Ré

#### Océanautique

Martin de Ré

#### Promocash

Périgny



Association loi 1901, du 8 juin 2003

## **PORT, MOUILLAGES ET INCONNUES :**

Au terme de sept années de travail, d'efforts incessant, de discussions, de rencontres diverses y compris ministérielles, de tentatives de persuasion afin que le port de Rivedoux renaisse dans la modernité et l'intérêt qu'il doit représenter tant pour ses usagers que pour les résidents et le village dans son ensemble, l'APPR s'interroge.

Si l'on s'en tient aux propos de nos élus locaux, nous devrions être satisfaits et parfaitement rassurés. Toutefois, bien des questions restent en suspens. En effet, même s'il semble qu'une volonté affirmée existe au sein du conseil municipal pour que le port de Rivedoux soit un jour celui que nous espérons tous, comment comprendre ce qui suit :

En 2007, notre Maire demandait à l'APPR de préparer les documents nécessaires, afin de se positionner comme candidate à la gestion du port dès que celui-ci serait devenu propriété de la commune. Ceci fait, quelle en est la suite ?

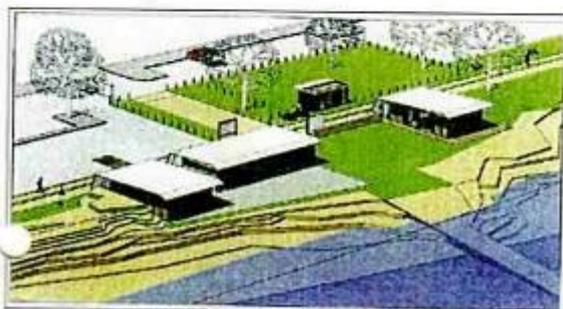
- 1- Après avoir rencontré les gérants d'autres ports d'échouage, nous avons rédigé puis confié à la municipalité l'ensemble des documents, à savoir : La convention de gérance, le règlement du port et des mouillages, l'arrêté municipal correspondant et les statuts du port. Ces documents conformes et complets n'ont pas été retenus. Le règlement actuel du port, document généraliste récupéré ailleurs, a dû être amendé durant les conseils portuaires afin de le reformuler pour partie à l'image du nôtre. *(visible sur notre blog).*
- 2- Une étude préalable du futur port a été réalisée par un bureau d'étude commandité par la mairie. Compte tenu de l'envasement perpétuel, nous avons préconisé de prévoir des portes de fermeture du bassin afin de disposer d'une chasse d'eau à utiliser lors des meilleurs coefficients et ainsi, évacuer pour partie les vases stagnantes en les agitant mécaniquement. Cela ralentirait l'envasement du port et entretiendrait le chenal d'accès au large. À ce jour et malgré l'économie prévisible concernant le coût des dragages, rien n'a été retenu en ce sens.
- 3- Notons l'excellente perspective de recréer un centre bourg. Que ce soit à La Flotte, St Martin ou Ars, le port en est le centre d'intérêt, d'animation, de convivialité et d'essor économique. Pourtant, le projet l'occulte.
- 4- Un bureau et des sanitaires sont obligatoires pour l'acceptation administrative du futur port. À cet effet, un immeuble sis face au rempart a donc été préempté par la municipalité. Dernièrement, notre Maire nous a informé qu'il prévoyait d'aménager ce bâtiment en logements sociaux ! Dans le même temps, un autre local proche de la poste est aménagé en bureaux pour certaines associations. L'inverse ne serait-il pas plus judicieux ?
- 5- Contrairement à d'autres associations locales et malgré sa demande, l'APPR n'a pas de bureau attribué par la municipalité. De fait, l'absence d'un lieu de travail nous interdit de développer auprès de nos adhérents et multiples sympathisants, notre action d'information et d'accès aux connaissances des loisirs marins et de les promouvoir. Espérons que la mairie, inattentive sur ce point, s'en apercevra et rectifiera équitablement.
- 6- La validation du port passera aussi par l'édification d'un parking, non seulement nécessaire mais obligatoire à son usage. Ce point incontournable n'est pas précisé dans le réaménagement du centre bourg.
- 7- La promenade Porsain sera prochainement réhabilitée. Le stationnement des voitures y sera interdit. Concernant les usagers du port n'habitant pas à proximité, comment et où pourront-ils alors garer leur véhicule ?
- 8- Les filières, « seraient » installées pour la saison 2010. Placées à droite de la cale du port, elles pourraient offrir entre vingt à trente places. Notons qu'un espace d'entreposage d'annexes nécessaires pour accéder aux bateaux n'est pas prévu, sauf et peut-être, sur le futur parking du château. Vu l'importance du flux automobile notamment en été, traverser la rue tout en transportant pédestrement son annexe, sera probablement sportif !

- 9- Concernant les amodiations attribuées dans le port, la municipalité a surcoté la tarification proposée par le conseil portuaire. En parallèle, un tarif spécifique à l'usage des bateaux de passage est inscrit au règlement du port. Compte tenu du nombre de jours d'occupation du domaine public par certains bateaux sans droit d'amarrage, la modicité des sommes encaissées à ce poste nous interroge. Bienveillance ou inattention ?  
Parallèlement, si un amodiataire de droit ne paie pas sa redevance, en plus des pénalités de retard, il sera mis en demeure de s'en acquitter. Il risquera aussi l'expulsion !  
D'autre part, comparativement au stationnement automobile le long du rempart, comment peut-on verbaliser pour dépassement horaire ou absence de ticket horodateur et ignorer l'occupation anarchique du port allant de la journée à plusieurs mois ? Le droit communal est-il sélectif ?
- 10- La délimitation de la zone actuelle du port est connue. Nous préconisons de l'équiper de pontons afin de le rendre accessible aux candidats en attente d'un amarrage et ainsi, débiter sa rentabilisation. Se réappropriier le port tel qu'il était utilisé depuis des lustres est possible, du fait que l'on utiliserait des installations amovibles telles que le sont des pontons. D'autre part, l'occupation active des lieux accélérerait probablement l'avancement du dossier en cours. Trop de prudence étant parfois contreproductive, ne faudrait-il pas oser ?
- 11- Lors d'une entrevue avec notre Maire durant le mois de novembre dernier et étant donné la somnolence du dossier du port, nous avons reparlé de cette installation de pontons. L'écoute est devenue plus attentive. Forts de notre large expérience en projets avortés, nous attendrons un peu avant de laisser cours à notre enthousiasme...
- 12- Quelques entités parfaitement ciblées tentent de ralentir et peut-être faire échouer tout projet pour le port. Il en va de même pour le libre accès à l'estran, la pêche loisir à pied et en bateau que les mêmes veulent rentabiliser via l'instauration d'un permis. Observons simplement que plus le temps passe et plus les obstacles s'amoncellent. Sauf à agir maintenant avec détermination, ne risquons nous pas de voir le projet du port couler définitivement et à propos des loisirs marins, nos libertés s'atrophier comme peau de chagrin ? Chacun ne devrait-il pas s'interroger à propos et en tirer les enseignements ?
- 13- L'aménagement de la côte Sud est en cours. Deux zones de corps morts y sont programmées (voir l'image correspondante ci-après). Actuellement, le dossier est traité par CRÉOCÉAN et l'enquête publique sera effectuée fin 2009. Visiblement, la pose des premiers corps morts ne pourra pas être réalisée avant fin 2010. Espérons que ce sera tout de même avant fin 2011...
- 14- Selon les bruits de fond de l'administration, les dossiers d'extension de port (*8 en Charente Maritime*), ainsi que les autorisations pour les corps morts, seraient « gelées » jusqu'aux élections prochaines tout au moins. Voilà qui ralentirait encore les dossiers Rivedousais concernés, celui du port étant également lié au SCOT.

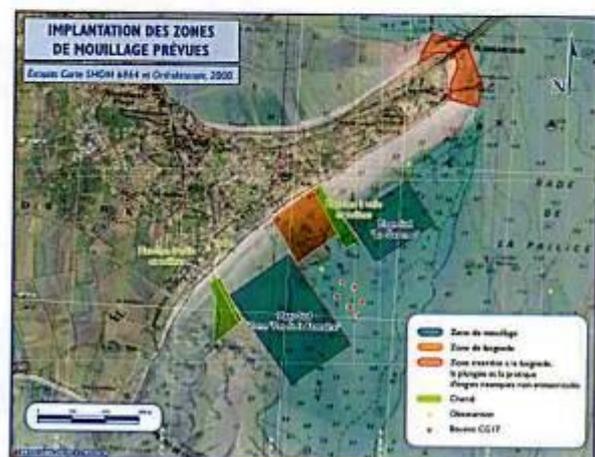
Conclusion : À l'image d'un voyage au long cours, mener à bien le projet du port est une gageure et bien des sirènes s'acharneront à dérouter le capitaine. Souhaitons toutefois que le maître à bord soit directif et veille attentivement aux bons et loyaux services de son équipage, ainsi qu'au suivi du bon cap. Pour cette navigation, l'APPR se veut être une force favorable, constructive, complémentaire, mais hors des flagorneries ou compromis circonstanciel à bon compte.

Qu'on se le dise !

JM. VICTOR



Projet de réaménagement de la zone d'activité du Pas de la Fontaine





Plaisanciers retenez la date  
**4 au 6 juin 2010**  
à l'île de Ré



Le 12<sup>ème</sup> rassemblement annuel départemental des plaisanciers aura lieu en 2010 sur l'Île de Ré le premier week-end de juin 2010 (du 4 au 6).

Les cercles et associations nautiques de l'Île de Ré accueilleront les plaisanciers, du département et d'ailleurs, le temps d'un week-end convivial.

Au programme :

- **Vendredi 4 juin**  
Accueil des bateaux à St Martin,  
La Flotte et Ars en Ré  
Apéritif dînatoire  
sur le port de St Martin
  
- **Samedi 5 juin**  
Promenade à vélo, visite du Fier d'Ars  
Pique-nique à Trousse-Chemise  
Dîner et soirée dansante aux Grenettes
  
- **Dimanche 6 juin**  
Brunch et dégustation d'huîtres  
avant le départ



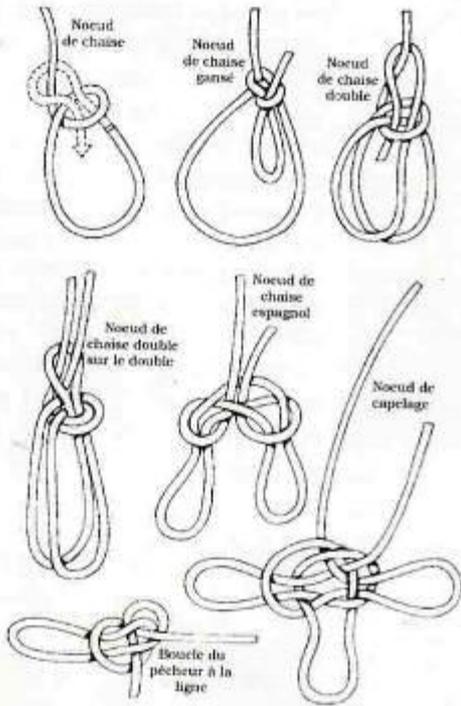
Le programme définitif et dossiers d'inscription seront communiqués aux cercles, clubs et associations nautiques début 2010.

Pour tout renseignement :  
- Tél 05 46 09 97 34  
- Mail : [cnlf17@gmail.com](mailto:cnlf17@gmail.com)

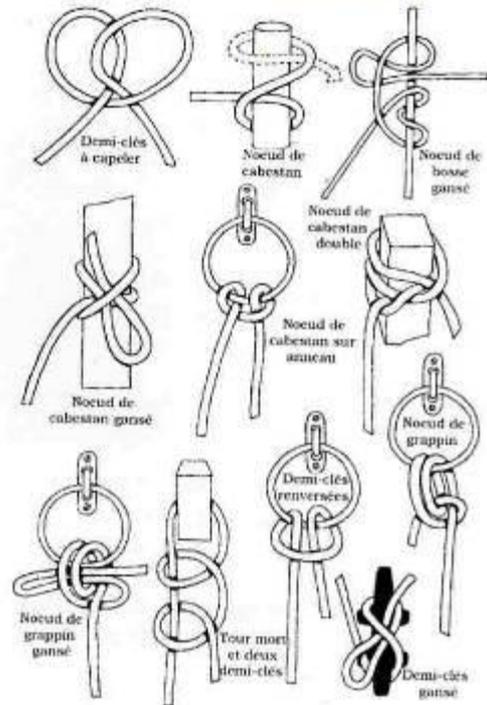


# NOEUDS ET AMARRAGES

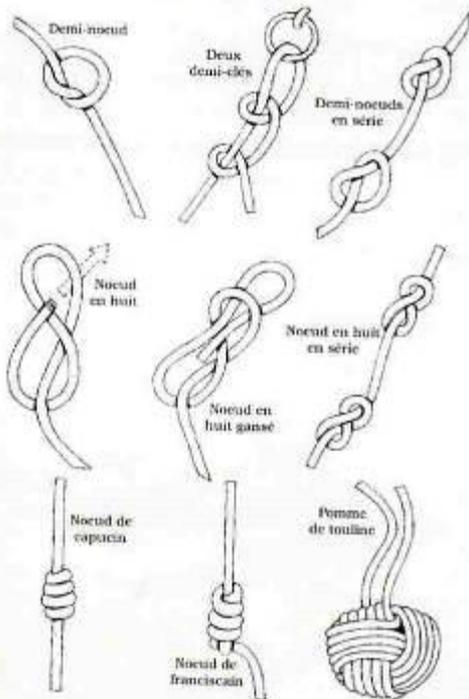
## Noeuds à boucles



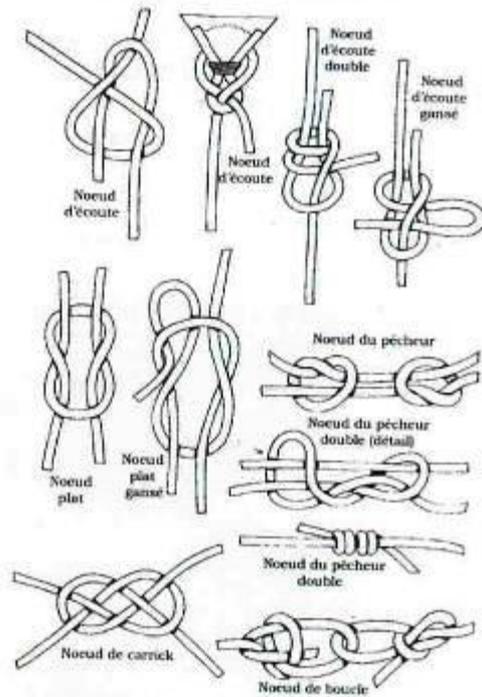
## Noeuds d'amarrage



## Noeuds de jonction



## Noeuds d'arrêt



## SUPERSTITION DU VENDREDI

L'époque de la découverte des mers et terres lointaines était une aventure hasardeuse dont certains grands navigateurs tels que Jean-François de Galaup comte de La Pérouse, découvreur de l'île de Pâques entre autres, ne sont jamais revenus. L'inconnue entraînait forcément à se prémunir des mauvais sorts dont on pouvait alors faire l'objet et le jour du vendredi n'y a pas échappé.

Le clergé qui représentait alors l'autorité en est-il responsable ? Le fait est que le vendredi est le jour de la mort du Christ et la relation de cause à effet est plausible. Il se dit encore çà et là que le vendredi est considéré comme très néfaste pour toute activité humaine et que les imprudents qui sont passés outre l'ont payé très cher. Toujours est-il qu'autrefois,

que ce soit pour le commerce, la guerre ou la plaisance, on ne prenait pas la mer le vendredi. Les risques de tempêtes, de naufrage et d'échouages étaient redoutés et bien des capitaines préféraient retarder leur



départ plutôt que risquer de mettre en péril leur navire. Ce jour considéré comme néfaste, interdisait d'appareiller ou de commencer la construction d'un bateau en raison du risque de nombreuses malfaçons pouvant entraîner son naufrage, voire de le rendre inapte à la navigation. On

redoutait aussi la rencontre de sirènes et le marin, bien qu'étant à terre, s'interdisait aussi de déclarer sa flamme. Heureusement, du moins pour votre serviteur, ce point semble désormais dépassé.

L'histoire rapporte qu'en 1848, le capitaine de la frégate Wellesley à qui la reine d'Angleterre avait intimé l'ordre d'appareiller un vendredi, partit pour obéir à sa majesté, puis rebroussa chemin avant de sortir du port sous prétexte d'avoir oublié des choses importantes, nécessaires à sa navigation. Cela lui permit alors de ne lever l'ancre que le samedi matin... JM. V



**L'APPR** accueille tout autant les plaisanciers que leurs sympathisants. Si vous désirez nous rejoindre et venir renforcer notre action, nous serons heureux de vous compter parmi nous. Alors, **pour 20€ seulement**, amortissables fiscalement et vous permettant grâce à votre carte d'adhérent d'obtenir des **remises sur vos achats** chez les commerçants sympathisants rejoignez-nous !

### BULLETIN D'ADHESION 2010

**Cotisation annuelle : 20€. Paiement par chèque à l'ordre de l'APPR**

NOM : ..... Prénoms : .....  
Domicile : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Tel : .....  
Portable : ..... Adresse Email : .....  
Nom du bateau : ..... Marque/type : ..... Longueur : ..... Largeur : .....  
N° de francisation : ..... Assurance : .....

Date et signature :

Joindre une enveloppe affranchie mentionnant votre adresse et envoyer le tout à : **Secrétariat de l'APPR, 269, rue des Acacias, 17940 RIVEDOUX-PLAGE**. Votre carte d'adhérent et votre attestation fiscale vous parviendront par retour.

## LA CHASSE AU PÊCHEURS

Récemment un grand quotidien national titrait dans ses pages saumon (tiens, tiens) : « Les pêcheurs du dimanche ». Sous ce titre bucolique, ce journal nous informait que nous, pêcheurs plaisanciers, étions cause à l'origine de la disparition de certaines espèces de poissons, c'est ce qu'en tous cas notre vénérable institution qu'est la Commission Européenne à Bruxelles affirmait dernièrement et qu'elle avait sérieusement envisagé d'attribuer des quotas pour refreiner notre surproduction

Alors là, comme dit l'autre, ça craint... Demandez donc à nos amis pêcheurs professionnels ce qu'ils en pensent des quotas ! Mais comme le prétend notre bon sens populaire, il n'y a que les imbéciles qui ne



Photo JY.S

changent pas d'avis et il semblerait que ce soit en passe d'être fait mais nous sommes toujours dans le collimateur.

Attendons, mais en même temps, rappelons quand même que nous, les « prédateurs des mers », nous acquittons un droit de navigation et que cette taxe comprend un droit de pêche déjà bien réglementé. Alors, soyons sérieux et évitons une nouvelle réglementation qui de plus ne résoudrait en rien le problème.

Mais que cela ne nous empêche pas d'être vigilant sur nos pratiques de pêche, respectons le repos biologique, ne pêchons que ce que nous consommons, etc. Cessons cette polémique, pêcheurs plaisanciers et professionnels, que chacun balaie devant sa porte, peut-être éviterons nous ainsi, l'intervention de certains technocrates de tous bords qui ignorent parfois tout de la mer et veulent se faire un nom au travers d'une X<sup>ème</sup> loi jetée dans un marécage déjà bien encombré et puis enfin que l'on fasse d'abord respecter les réglementations existantes.

Un petit propos « d'humeur » n'est qu'une goutte d'eau dans notre mer bien aimée mais ça fait du bien de l'écrire.

Ph.L

## LES VIVIERS



05  
46  
09  
86  
22

573, av de la Corniche - RIVEDOUX PLAGE

COQUILLAGES-CRUSTACÉS-POISSONS

Dégustation en terrasse,

Vente à emporter,

Plateaux sur commande

Allo Chantal

## LA MER DANS VOTRE ASSIETTE



## BELLE PÊCHE !

Le plaisir de la pêche ne se mesure pas la quantité de poisson prélevé, mais plutôt à la convivialité d'une sortie en bateau entre amis et de la chance d'y effectuer une belle prise. Voilà ce que ne démentira pas notre ami Raymond DURAND qui nous montre ici un magnifique maigre de 10 kilogrammes, pêché à quelques encablures de la côte Sud de Rivedoux. Bravo Raymond !



## RECETTE DE LA CHAUDRÉE RHÉTAISE

**Ingrédients :** Solettes, grondins, petites seiches et autres petits poissons locaux au choix, huile d'arachides, beurre, sel, poivre, bouquet garni, ail, oignon, vin blanc sec, pommes de terre de Ré.

**Recette :** Couper l'ail et les oignons en petits dés et les faire revenir dans une cuillère d'huile et une noix de beurre jusqu'à les faire dorer. Rajouter un verre de vin blanc sec, faire flamber, rajouter sel, poivre et bouquet garni. Mettre ensuite les poissons et faire cuire l'ensemble environ 20 minutes à petit bouillon. Goûter et ajuster à votre gré avec sel et poivre.

Ce plat sympathique et naturel s'accompagne de pommes de terre cuites à la vapeur sur lesquelles il est possible de rajouter une petite noix de beurre.

Le vin accompagnant sera le même que celui prévu dans la recette, ou alors, un rosé sec frais.

Bon appétit !

## ALPHABET INTERNATIONAL

<b>A</b> Alpha	<b>N</b> November
<b>B</b> Bravo	<b>O</b> Oscar
<b>C</b> Charlie	<b>P</b> Papa
<b>D</b> Delta	<b>Q</b> Quebec
<b>E</b> Echo	<b>R</b> Romeo
<b>F</b> Foxtrot	<b>S</b> Sierra
<b>G</b> Golf	<b>T</b> Tango
<b>H</b> Hotel	<b>U</b> Uniform
<b>I</b> India	<b>V</b> Victor
<b>J</b> Juliet	<b>W</b> Whisky
<b>K</b> Kilo	<b>X</b> X-Ray
<b>L</b> Lima	<b>Y</b> Yankee
<b>M</b> Mike	<b>Z</b> Zulu





## MOTTE Marine

### île de Ré

BATEAUX NEUFS - CENTRE OCCASION - ACCASTILLAGE

[www.mottemarine.fr](http://www.mottemarine.fr)



### JEANNEAU

360, avenue Gustave-Perreau  
17940 RIVEDOUX - île de Ré  
Tél. 05 46 09 08 02 - Fax 05 46 09 35 58  
[contact@mottemarine.fr](mailto:contact@mottemarine.fr)